



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MERY

Arrêté temporaire n° 2025-AT-00000016

Portant réglementation de la circulation et du
stationnement

RUE DE LA BETHANIE (MERY)

Madame Le Maire de la commune de Méry,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie,
signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison du tournage d'un film réalisé par Stéphan GUILLEMET
(MY FAMILY), RUE DE LA BETHANIE (MERY) le 22/10/2025, et qu'il incombe au
maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité
sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent
arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Le 22/10/2025, RUE DE LA BETHANIE (MERY), la circulation de tous les véhicules est
interdite.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle
sur la signalisation routière sera mise en place par :

Mairie de Méry
95 Place de la fontaine
73420 MERY

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la
signalisation.

Article N°4

Madame Le Maire, Nathalie FONTAINE, Monsieur le Commandant de gendarmerie et
l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui
sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE MERY, le 21/10/2025

Madame Le Maire de la commune de Méry

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MERY" at the top and "(SAVOIE)" at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.